

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 4 juillet 2018 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, madame la conseillère et messieurs les conseillers: Josiane Charron, Claude Joubert, François Clermont, Jean-Yves Pagé et Sylvain Bourque

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Éric Trépanier.

Est également présente : Chantal Laroche, Directrice générale par intérim.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers, conseillère
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux du 14 et 29 mai 2018 ainsi que du 6 et 11 juin 2018.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
  - 6.1 De l'Officière municipale en urbanisme
  - 6.2 Des inspecteurs municipaux
  - 6.3 Du directeur des incendies
  - 6.4 Du maire
  - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
  - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 10745 à 10763 au montant de 76 361.80 \$ et les prélèvements numéro 2084 à 2104 au montant de 8 003.94\$ et des salaires payés pour un montant de 17 217.36 \$;
  - 7.2 En mai des salaires payés pour un montant de 6 798.20 \$ pour la bibliothèque les élus, prime des élus et les pompiers
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
  - 9.1 Rapport annuel 2017-2018 du Réseau BIBLIO de l'Outaouais;
  - 9.2 Dossier 911 – Accident autoroute 50 - 2017;
  - 9.3 Demande de résolution d'appui – municipalité Lac Simon – sac en plastique à usage unique;
10. Avis de motion
11. Résolutions
  - 11.1 Autorisation de passage pour la 3e édition du Tour Paramédic Québec;
  - 11.2 Contrat MTQ– tonte de gazon;
  - 11.3 Adoption de la Facture no. 1806-29 de LNA au montant de 3 680 \$ plus taxes applicables;

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

- 11.4 Adoption de la Facture no. 2598 de Pro 4 saisons au montant de 1600 \$ plus taxes applicables;
- 11.5 Stagiaire - Administration;
- 11.6 Adoption de la Facture no. 146322 de DHC Dufresne Hébert Comeau au montant de 1 843.80 \$ plus taxes applicables;
- 11.7 Problème d'eau – Travaux aux résidences entre le 1392 au 1562 rue Notre-Dame;
- 11.8 Adoption de la Facture Notre-Dame-de-Bonsecours – Salaire direction générale;
- 11.9 Candidat – travaux communautaires;
- 11.10 Adoption de la Facture 1342 – Benoit Benoit – Assistance technique réhabilitation des puits;
- 11.11 Adoption de la Facture 9693 – Madore Tousignant Bélanger – au montant de 1475.00 plus taxes applicables;
- 11.12 Adoption de la Facture 13464 – Henri Cousineau & fils au montant de 5 305\$ plus taxes applicables;
- 11.13 Budget élection 2018;
- 11.14 Rapport du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées;
- 11.15 Avis de motion – Règlement 2018-11 concernant les constructions relatives aux caravanes, roulottes et remorques de camping modifiant le règlement de zonage 2008-12;
- 11.16 Adoption du premier projet – règlement 2018-11 concernant les constructions relatives aux caravanes, roulottes et remorques de camping modifiant le règlement de zonage 2008-12

12. Varia

13. Questions posées par les membres

14. Levée de l'assemblée

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire, Éric Trépanier, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 48.

**2018-07-149**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par François Clermont que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**2018-07-150**

**Approbation du procès-verbal du 14 mai 2018.**

Il est proposé par Josiane Charron que le procès-verbal du 14 mai 2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

**Approbation du procès-verbal du 29 mai 2018.**

Il est proposé par Sylvain Bourque que le procès-verbal du 29 mai 2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

**Approbation du procès-verbal du 6 juin 2018.**

Il est proposé par Claude Joubert que le procès-verbal du 6 juin 2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

**Approbation du procès-verbal du 11 juin 2018.**

Il est proposé par Jean-Yves Pagé que le procès-verbal du 11 juin 2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

**► PAROLE À L'ASSISTANCE**

Monsieur Gagnon, citoyen de Fassett, nous mentionne avoir reçu la résolution concernant sa demande de modification de la limite de vitesse dans le secteur est de la municipalité. Il aimerait toutefois que le conseil modifie cette dernière, selon les demandes qu'il avait mentionnées lors de la dernière rencontre. De plus, ce dernier remet au maire Monsieur Éric Trépanier ainsi qu'aux conseillers une pétition signée par une trentaine de résidents de ce secteur. Cette pétition a pour but d'appuyer la demande de modification de vitesse proposée dans le secteur. Le maire et les conseillers informent monsieur Gagnon et l'assemblée que le conseil validera le tout et fera le suivi nécessaire. Une décision sera rendue et transmise lors d'une prochaine rencontre du conseil.

**► RAPPORT**

- **Rapport de l'officier en urbanisme.**

1. Le rapport a été déposé pour lecture auprès du conseil.

- **Rapport de l'inspecteur municipal.**

1. Le rapport a été déposé pour lecture auprès du conseil.

- **Rapport du directeur des incendies.**

1. Le rapport a été déposé pour lecture auprès du conseil.

- **Rapport du maire**

1. Aucun point spécifique.

- **Rapport des conseillers et conseillère**

1. Madame la conseillère Josiane Charron informe l'assemblée que les démarches concernant l'éclairage lors de la fête de la famille ont été entreprises auprès d'un électricien.
2. Messieurs les conseillers Claude Joubert et Jean-Yves Pagé se sont rencontrés afin de planifier les inspections incendie des municipalités de Fassett et Notre-Dame-de-Bonsecours. Un plan d'action est en élaboration et sera validé avec le maire dès que terminé.

**2018-07-151**

Approbation des dépenses avec les chèques numéro 10745 à 10763 montant de 76 361.80 \$ et les prélèvements numéro 2084 à 2104 au montant de 8 003.94\$ et des salaires payés pour un montant de 17 217.36 \$;

Il est proposé par Sylvain Bourque et résolu;

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

QUE Approbation des dépenses avec les chèques numéro 10745 à 10763 montant de 76 361.80 \$ et les prélèvements numéro 2084 à 2104 au montant de 8 003.94\$ et des salaires payés pour un montant de 17 217.36 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Adopté à l'unanimité.

**2018-07-152**

En mai des salaires payés pour un montant de 6 798.20 \$ pour la bibliothèque les élus, prime des élus et les pompiers

Il est proposé par François Clermont et résolu;

QUE En mai des salaires payés pour un montant de 6 798.20 \$ pour la bibliothèque les élus, prime des élus et les pompiers soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Adopté à l'unanimité.

► **CORRESPONDANCE**

► **SUIVI DES DOSSIERS.**

9.1 Rapport annuel 2017-2018 du Réseau BIBLIO de l'Outaouais;

Le rapport a été déposé auprès du conseil afin que ce dernier en prenne connaissance.

9.2 Dossier 911 – Accident autoroute 50 – 2017 et règlement;

Une copie du règlement de la MRC de Papineau concernant les mesures à entreprendre en cas d'appel d'urgence sera transmise à la personne ayant subi un accident de la route en juin 2017, afin de lui permettre d'apporter toutes les informations pertinentes et nécessaires à ses assureurs afin de lui permettre de progresser dans son dossier de réclamation.

9.3 Demande de résolution d'appui – municipalité Lac Simon – sac en plastique à usage unique;

Le conseil est conscient de l'importance de se doter de politiques claires et précises concernant la protection de son environnement et de son territoire. Afin de prendre une décision éclairée, le conseil prend le tout en délibéré afin de pouvoir adopter une politique qui lui semblera juste, claire et équitable.

**2018-07-153**

**Autorisation de passage pour la 3e édition du Tour Paramédic Québec;**

CONSIDÉRANT que l'événement du Tour Paramedic Québec fait un trajet en vélo qui a pour but d'amasser des fonds et de rendre hommage aux paramédics militaires et civils;

CONSIDÉRANT que l'événement du tour Paramédic Québec demande une autorisation écrite de droit de passage dans le village lors de cette journée, soit le 16 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

QUE le conseil municipal de Fassett autorise le passage de cyclistes pour l'événement du Tour Paramédic Québec.

Adopté à l'unanimité.

**2018-07-154**

**Contrat MTQ – tonte de gazon**

CONSIDÉRANT la proposition du MTQ nous offrant d'exécuter le contrat 8910-FB-052 portant sur la tonte de gazon de terrains vacants;

CONSIDÉRANT que ladite entente se doit d'être signée afin de percevoir les argents convenus pour cet offre de service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Josiane Charron et résolu;

QUE ce conseil autorise la directrice générale par intérim, Chantal Laroche, à signer tous les documents nécessaires à ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

**2018-07-155**

**Adoption de la Facture no. 1806-29 de LNA au montant de 3 680 \$ plus taxes applicables**

CONSIDÉRANT les services rendus par l'entreprise LNA, soit pour la construction d'un puits d'essai;

CONSIDÉRANT que les services sont également admissibles à la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT que les services offerts répondent aux attentes du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvain Bourque et résolu;

QUE le conseil autorise la directrice général par intérim à acquitter les frais de la facture 1806-29 de LNA au montant de 3680.00 \$ plus taxes applicables.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

**2018-07-156**

**Adoption de la Facture no. 2598 de Pro 4 saisons au montant de 1600 \$ plus taxes applicables;**

CONSIDÉRANT la facture de Pro 4Saisons au montant de 1600.00\$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les services rendus correspondent aux attentes du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE ce conseil autorise la directrice générale par intérim à défrayer la facture 2598 de la compagnie Pro 4Saisons au montant de 1600.00 \$ plus taxes applicables.

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

La directrice général émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

**2018-07-157**

**Stagiaire - Administration**

CONSIDÉRANT la possibilité pour la municipalité de profiter d'une stagiaire pendant une période de 90 heures;

CONSIDÉRANT que la stagiaire pourrait également partager ses heures de stage avec la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours;

CONSIDÉRANT que ce stage est non rémunéré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Josiane Charron et résolu;

QUE ce conseil autorise la venue d'une stagiaire au sein de l'administration municipale.

Adopté à l'unanimité.

**2018-07-158**

**Adoption de la Facture no. 146322 de DHC Dufresne Hébert Comeau au montant de 1 843.80 \$ plus taxes applicables;**

CONSIDÉRANT la facture révisée de la firme DHC Dufresne Hébert Comeau qui était au montant de 1843.80 \$ plus taxes applicables, et qui maintenant se chiffre au montant de 1563.80 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'après correction, elle est conforme aux attentes du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé tel que modifié, par François Clermont et résolu;

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à acquitter la facture 146322 corrigée de la firme Dufresne Hébert Comeau au montant de 1563.80 \$ plus taxes applicables.

*La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.*

Adopté à l'unanimité.

**2018-07-159**

**Problème d'eau – Travaux aux résidences entre le 1392 au 1562 rue Notre-Dame;**

CONSIDÉRANT que des problèmes d'eau surviennent de façon sporadiques aux 1392 et 1562 de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait envisagée de changer les sellettes rattachées à ces deux adresses l'automne passé;

CONSIDÉRANT que ces travaux n'avaient pu être réalisés en 2017;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont également admissibles à la TEC 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le conseil municipal autorise le changement des sellettes des adresses ci-haut mentionnées. Ce conseil autorise également la directrice générale par intérim à défrayer tous les frais rattachés à ce changement de sellettes.

*La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.*

Adopté à l'unanimité.

**2018-07-160**

**Adoption de la Facture Notre-Dame-de-Bonsecours – Salaire direction générale;**

CONSIDÉRANT les services rendus par la directrice générale par intérim de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours en remplacement de la directrice générale de la municipalité de Fassett;

CONSIDÉRANT les ententes convenues entre les deux parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvain Bourque et résolu;

QUE le conseil autorise le paiement de la facture présentée par la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, pour les services rendus par leur directrice générale par intérim, pour la période de mai 2018.

*La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.*

Adopté à l'unanimité.

**2018-07-161**

**Candidat – travaux communautaires;**

CONSIDÉRANT que la municipalité pourrait profiter des services d'une personne ayant des travaux communautaires à effectuer;

CONSIDÉRANT que la municipalité pourrait tirer avantage d'une ressource supplémentaire pour ses travaux pendant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josiane Charron et résolu;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale par intérim à avoir recours aux services du candidat ayant des travaux communautaires à effectuer, pendant sa période estivale.

Adopté à l'unanimité.

**2018-07-162**

**Adoption de la Facture 1342 – Benoit Benoit – Assistance technique réhabilitation des puits;**

CONSIDÉRANT la facture 1342 de l'entrepreneur Benoit Benoitau montant de 554.00 \$ plus taxes applicables;

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

CONSIDÉRANT que les services offerts sont admissibles à la TECQ 2014-2018 et correspondent aux attentes de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE ce conseil autorise la directrice générale par intérim à acquitter la facture de Benoit Benoit, numéro 1342 au montant de 554.00 \$ plus taxes applicables.

*La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet,*

Adopté à l'unanimité.

**2018-07-163**

**Adoption de la Facture 9693 – Madore Tousignant Bélanger – montant 1475.00 plus taxes applicables;**

CONSIDÉRANT facture 9693 de la firme Madore Tousignant Bélanger Arpenteurs géomètres, au montant de 1475.00 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les travaux effectués sont conformes aux attentes de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale par intérim à défrayer le montant de 1475.00 \$ plus taxes applicables.

*La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.*

Adopté à l'unanimité.

**2018-07-164**

**Adoption de la Facture 13464 – Henri Cousineau & fils au montant de 5 305\$ plus taxes applicables;**

CONSIDÉRANT la facture en provenance de la firme Henri Cousineau et Fils au montant de 5305.00 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que ce montant est admissible à la TECQ 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE ce conseil autorise la directrice générale par intérim à défrayer la somme de 5305.00 \$ plus taxes applicables à la firme Henri Cousineau et fils.

*La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.*

Adopté à l'unanimité.



**2018-07-165**

**Budget élection 2018;**

CONSIDÉRANT que la municipalité pourrait être en élection le 5 août prochain, selon le résultat du dépôt des candidatures se terminant le 6 juillet prochain;

CONSIDÉRANT que le budget 2018 comportait une somme de 1500 \$ pour fin de greffe, mais que cette somme sera insuffisante si des élections municipales survenaient;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvain Bourque et résolu;

QUE ce conseil autorise la directrice générale par intérim à contracter et acquitter toutes les dépenses reliées au processus électoral, selon les résultats suivant de la fin des dépôts de candidatures.

Adopté à l'unanimité.

**2018-07-166**

**Rapport du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées;**

CONSIDÉRANT l'évaluation par la firme Nathalie Sigouin Infra-Conseil concernant notre plan d'intervention Phase 1;

CONSIDÉRANT que le conseil doit évaluer le rapport diagnostic et le plan de travail proposés par la firme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par François Clermont et résolu;

QUE le conseil accepte le rapport diagnostic phase 1, avec certains amendements.

Adopté à l'unanimité.

**Avis de motion – Règlement 2018-11 concernant les constructions relatives aux caravanes, roulottes et remorques de camping modifiant le règlement de zonage 2008-12;**

ATTENDU QUE Monsieur François Clermont, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement 2018-11 concernant les constructions relatives aux caravanes, roulottes et remorques de camping.

ATTENDU QUE pour l'avis de motion ci-haut mentionné le (la) conseiller(e) demande dispense de lecture du règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

**2018-07-167**

**Adoption du premier projet – règlement 2018-11 concernant les constructions relatives aux caravanes, roulottes et remorques de camping modifiant le règlement de zonage 2008-12;**

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro 2008-12 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire permettre la construction d'un abri pour les caravanes, roulotte et remorques dans un terrain de camping sous certaines conditions

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvain Bourque et résolu;

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 2018-11 modifiant le règlement numéro 2008-12 :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2

Le premier paragraphe de l'article 12.4 Caravanes, roulotte et remorques de camping est remplacé par celui qui se lit comme suit;

Aucune caravane, roulotte et remorque de camping ne peut être implantée sur le territoire de la municipalité, sauf à l'intérieur des terrains de camping. Dans tels cas, aucun ajout ou construction ne peut être fait à l'exception d'une galerie, d'une terrasse, d'une véranda ou d'un abri ouvert. Ces dites constructions doivent être réalisées de sorte que la roulotte demeure transportable et déplaçable sur ses propres roues.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité

**2018-07-168**

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par François Clermont que la présente assemblée soit et est levée à 20 H 26.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
**Éric Trépanier**  
**Président d'assemblée**

\_\_\_\_\_  
**Chantal Laroche**  
**Directrice générale, par intérim**